

## 2012-79. 13 novembre 1962 : la mention de Saint Joseph est rajoutée au canon de la Messe.

Author : Riposte Catholique

Categories : [leblogdumesnil](#)

Date : 13 novembre 2012

### Contribution féline à la célébration du cinquantième anniversaire du second concile du Vatican (cinquième partie).

\* \* \* \* \*

Mardi 13 novembre 2012.

L'un de nos amis – expert en dates, anniversaires et commémorations – nous rappelle que c'est aujourd'hui, 13 novembre 2012, le **cinquantième anniversaire** de l'annonce qui fut faite dans l'aula conciliaire de « **la souveraine décision** » (sic) **du Pape Jean XXIII d'insérer le nom de Saint Joseph dans le texte du Canon Romain.**

Ce même **13 novembre 1962**, un **décret de la Sacrée Congrégation des Rites**, signé par le cardinal Arcadio-Maria Larraona, préfet, et par Monseigneur Enrico Dante, secrétaire, rendait cette insertion officielle et obligatoire à partir du 8 décembre suivant.

Ce fut le premier changement qu'on fit sur l'édition typique du **Missel Romain de 1962**, lequel avait été promulgué le 23 juin de cette année-là.

C'était la première fois, depuis des siècles, que l'on se permettait de modifier le texte même du vénérable Canon Romain.

Aucun de tous les Pontifes qui s'étaient succédés pendant le millénaire médiéval, qui avaient mis en oeuvre le Concile de Trente, qui avaient enrichi, codifié et précisé les règles de la liturgie à l'époque baroque, aux temps classiques et dans le cours des XIXe et XXe siècles ne s'était autorisé l'ajout du moindre iota dans la formulation sacrée de ce qui constitue le coeur même du rite du Saint-Sacrifice.

Même si l'intention pouvait paraître pieuse et louable, elle créait un précédent, dans lequel s'engouffreront les modernistes : il n'y avait désormais plus rien qui ne fût intouchable ou irréformable dans le missel... et l'on ne se priverait pas d'en user et d'en abuser.

Lully.

Voici maintenant un extrait du livre «**Le Rhin se jette dans le Tibre**» du R.P. Ralph Wiltgen, **verbite - correspondant au second concile du Vatican –**, relatant la genèse de cette décision de Jean XXIII :

« Le dernier orateur à prendre la parole le 30 octobre fut Mgr Sansierra, auxiliaire de l'évêque de San Juan de Cuyo en Argentine. Il exprima l'espoir que ne serait pas oublié *«le désir qu'avaient un très grand nombre d'évêques et de prêtres»* de voir le nom de saint Joseph inclus au Canon de la Messe. Le 5 novembre, la même demande fut faite avec plus de 15 détails par Mgr Cousineau, évêque de Cap Haïtien à Haïti, ancien supérieur de l'Oratoire de Saint-Joseph à Montréal, qui demanda que *«le nom de saint Joseph, époux de la Très Sainte Vierge Marie, fût introduit dans la Messe chaque fois qu'y était mentionné le nom de la Très Sainte Vierge»*.

A la fin de la dix-huitième Congrégation générale, tenue le 13 novembre, le cardinal Secrétaire d'Etat fit une déclaration à ce propos. Le Saint-Père, dit-il, désireux de se conformer au vœu *«exprimé par de nombreux Pères conciliaires»*, avait décidé d'insérer le nom de saint Joseph dans le Canon de la Messe, aussitôt après celui de la Très Sainte Vierge Marie. Cette mesure devait servir à jamais à rappeler que saint Joseph avait été le saint patron du deuxième Concile du Vatican. *«Cette décision du Saint-Père, ajouta le cardinal, entrera en vigueur le 8 décembre prochain, et entre-temps la Sacrée Congrégation des rites préparera les documents nécessaires»*.

Le cardinal Montini devait dire plus tard que cette initiative inattendue avait été *«une surprise faite au Concile par le Pape»*.

Certains milieux critiquèrent sévèrement Jean XXIII d'avoir pris ce qu'ils appelaient une mesure indépendante pendant que le Concile œcuménique était à l'œuvre. En fait, ce décret n'était que l'aboutissement de campagnes, sporadiques mais intenses, menées depuis 1815 : des centaines de milliers de signatures d'évêques, de prêtres et de laïcs étaient parvenues au Vatican. Les campagnes avaient été particulièrement intenses lors de l'annonce de la convocation du premier Concile du Vatican par Pie IX, et de celle du deuxième Concile du Vatican par Jean XXIII. Sitôt après cette dernière, Mgr Joseph Phelan, de l'église de Saint-Joseph de Capitola en Californie, avait diffusé, avec l'aide de ses paroissiens, une pétition qui recueillit quelque 150.000 signatures.

La principale responsabilité de la mesure prise par Jean XXIII incombait cependant aux PP. Roland Gauthier et Guy Bertrand, directeurs du Centre de recherches et de documentation de l'Oratoire de Saint-Joseph de Montréal, qui en 1961 avaient rédigé une brochure de 75 pages où était retracée l'histoire de ces campagnes. Ils exposaient que l'insertion du nom de saint Joseph après celui de la Très Sainte Vierge Marie dans le Canon de la Messe aurait pour effet, doctrinalement et liturgiquement, de reconnaître officiellement l'éminence de la sainteté de saint Joseph sur celle des autres saints, Marie exceptée. En collaboration avec les Carmes déchaux de la Société ibéro-américaine de josphologie de Valladolid et avec les Pères de saint Joseph du bienheureux Léonard Murialdo du Centre de recherches Saint-Joseph de Viterbe, ces deux Pères de la Sainte-Croix avaient pu faire publier des traductions anglaise, française, espagnole, portugaise et italienne de leur brochure, et en avaient adressé aux Pères conciliaires, bien avant l'ouverture du Concile, une copie à laquelle était jointe une pétition.

A la mi-mars 1962, six volumes renfermant des pétitions signées de 30 cardinaux, 436 patriarches, archevêques et évêques et 60 supérieurs généraux avaient été remis à Jean XXIII

qui, après avoir examiné les signatures, avait dit : «*Quelque chose sera fait pour saint Joseph*». Ces signatures ne faisaient que confirmer son désir personnel de faire effectivement quelque chose de particulier en l'honneur de saint Joseph, envers qui il avait eu depuis son enfance une dévotion particulière.

Le 19 octobre, trois jours avant que la discussion du schéma sur la liturgie ne fût ouverte dans l'aula, le P. Edward Heston, des Pères de la Sainte-Croix, qui avait remis les pétitions au nom des trois centres mentionnés plus haut, avait été officiellement informé que le Souverain Pontife avait décidé de donner suite à la proposition, et qu'il allait décréter l'insertion du nom de saint Joseph dans le Canon de la Messe. »

***Autres articles relatifs au cinquantième anniversaire du concile Vatican II :***

- Notre-Dame pleurait sur les irrévérences des prêtres et leur impiété à célébrer les Saints Mystères > [www](#)
- Liberté religieuse ou liberté des chrétiens > [www](#)
- A propos du cinquantième anniversaire du second concile du Vatican > [www](#)
- Sur la juste réception et interprétation du concile Vatican II > [www](#)
- Messe d'ouverture de l'année de la foi > [www](#)
- De l'Année de la Foi > [www](#)
- Réflexions et citations sans ordre autour d'un anniversaire > [www](#)

[Le blogue du Mesnil-Marie](#)